



Situation familiale complexe - Illégitimité parentale

Par **MathieuCome**, le 10/07/2015 à 22:27

Bonsoir,

Je vais tenter de résumer et expliquer la situation le mieux possible.

J'ai grandi ayant une mère célibataire, et un père ayant fui avant de me reconnaître. Ma mère après mes 7 ans a accouché de ma petite soeur, demi-soeur. A 11 ans j'ai été placé à l'ASE pour maltraitance de la part de ma mère. A 12 ans des faits assez graves se sont produits, et à 15 ans ma grand mère (maternelle) a été nommée TDC. A savoir, elle est divorcée depuis de nombreuses années.

J'ai ici trois "grandes" questions autour de trois thématiques :

La première est le soucis quant à quelles obligations je peux aujourd'hui charger sur ma mère, d'un point de vue financier. J'ai 22 ans, et je suis en reprise d'étude suite à une vie très chaotique et tumultueuse. Clairement dû aux mauvais traitements infligés par ma mère. Ma mère est maligne, et ne travaille plus depuis des années. Elle vit en déclarant le moins possible ses revenus, avec des aides accordées par mon grand père et l'aide d'un concubin qu'elle n'a absolument pas déclaré. Elle déclare donc environ 14 000€, avec une pension alimentaire versée par son père pour ma soeur, l'aide de mon grand père semi-déclarée, et différentes aides sociales.

Elle a vécu 10 ans dans une maison appartenant à ma grand mère, que ma grand mère a vendu lors de sa réalisation quant à la violence de ma mère. Ma mère vit donc aujourd'hui sur un terrain que ma grand mère lui avait donné, en avance sur héritage, et dans une maison payée par diverses donations de ma grand mère et mon grand père.

Lorsque ma grand mère m'a récupéré à sa charge, en tant que TDC, elle a dû subvenir à mes besoins. Aujourd'hui, avec la crise et des problèmes de santé, elle peut difficilement me supporter dans mes études.

Suis-je en mesure de demander une pension alimentaire à ma mère ?

Puis je aujourd'hui porter plainte contre ma mère de façon rétroactive pour les maltraitances infligées et constatées à l'époque ?

Ma grand mère peut elle revenir sur la donation faite à ma mère du terrain de sa maison actuelle, et peut elle revenir sur une donation plus récente poussée par un notaire lors de la vente de la première maison de ma mère, qui était de 50 000€ ?

Il faut savoir que ma mère l'a menacée devant témoin de mort, et ne lui a pas parlé depuis plus de 10 ans. L'héritage de ma grand mère est aussi une part du sujet. Elle souhaite me rendre héritier le plus pleinement possible de ses biens, inquiète du comportement destructeur de ma mère à mon égard, et de mon abandon total le jour où elle viendra à

disparaître. Quelles sont les mesures qu'elle peut prendre, sachant qu'elle est aujourd'hui moins argentée qu'à une époque, et ne possède plus que son bien immobilier principalement. Elle a cédé beaucoup d'argent à mon grand père de façon trop facile au moment du divorce, et regrette aujourd'hui chacune de ses actions de gentillesse qu'il en soit de ma mère ou de mon grand père, qui l'ont mené et nous ont mené à une situation particulièrement délicate aujourd'hui. Elle est ma seule famille et je suis la seule famille qu'elle ait, et malheureusement aujourd'hui nous n'avons plus les moyens de nous offrir les services d'un avocat compétent.

Seconde thématique/question, mon père. Je l'ai récemment retrouvé, et il coule une paisible vie, propriétaire d'un manoir et de diverses entreprises. Il refuse de se soumettre à un test de paternité. Que puis je attendre de cette situation ? Quels sont mes droits ?

Troisième thématique : j'ai été abusé sexuellement par un éducateur d'une fondation très célèbre pour la sauvegarde de l'enfance et des frateries, dans le cadre de mon placement à l'ASE, et une enquête puis un jugement ont déjà eut lieu lors de mon adolescence. J'ai été dédommagé par l'éducateur à hauteur de 7000€, sans mon avis ni mon consentement, et je l'ai appris bien plus tard. Il n'a fait que 18 mois de prison (préventive) et sa condamnation n'a été que mineure, malgré les 25 enfants dans l'affaire, dont les 21 qu'il a débouté. Aujourd'hui, ce que je ne comprends pas, c'est que la fondation elle n'a jamais été poursuivie en justice, alors qu'ils n'ont révélés les faits que 2 ans après, et m'avaient volontairement, via l'aide d'une référente, envoyé dans le sud de la France, dans une SANT, afin que le scandale n'éclate pas. La directrice de l'époque et des éducateurs avaient pourtant été prévenu de ce qu'il arrivait. Que puis je faire aujourd'hui ? Ai-je le droit de porter plainte de façon rétroactive ? Et le jugement rendu contre l'éducateur est-il irrévocable ?

Je sais que ce sont de nombreuses questions, mais je suis un jeune adulte qui commence à peine à se reconstruire, et avant aujourd'hui je n'avais pas encore eu la force ou le courage de faire face à tous ces problèmes.

Merci beaucoup de votre attention, et de votre réponse future, s'il y en a une.

M.